

M. Clark a indiqué que le gouvernement du Canada appuie les grands objectifs de l'Année internationale de la paix, notamment: les mesures d'encouragement adoptées par les Nations Unies et les États membres pour promouvoir la paix et la sécurité conformément à la charte des Nations Unies; le renforcement du système des Nations Unies en tant que principal organisme international voué à la promotion de la paix; et la focalisation de l'attention sur les conditions fondamentales de la paix dans le monde contemporain. Le Canada est l'un des coauteurs de la Résolution sur l'Année internationale de la paix, qui a reçu le consentement unanime de l'Assemblée générale des Nations Unies le 24 octobre 1985. La Résolution sur l'AIP reconnaît le caractère multidimensionnel de la paix dans la mesure où cette notion recouvre non seulement la prévention de la guerre, mais également l'amélioration de la qualité de la vie, les libertés et droits fondamentaux de la personne, la satisfaction des besoins humanitaires, le développement international, la protection de l'environnement et d'autres questions. M. Clark a rappelé que le Canada avait toujours insisté sur le rôle des Nations Unies et de la Charte pour favoriser la paix et la sécurité internationales et qu'il continuerait à oeuvrer dans ce sens, non seulement en 1986, mais dans les années à venir.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a également souligné que l'éventail des activités entreprises au Canada dans le cadre de l'Année internationale de la paix reflète la volonté constante du gouvernement de favoriser la paix et d'accroître la sécurité internationale. Il a ajouté que le gouvernement continuerait d'en faire l'une des ses principales priorités.

M. Clark a précisé en outre que les différents ministères fédéraux s'inspireront des thèmes de l'AIP pour organiser leurs activités en 1986.